

L'utilisation d'une tronçonneuse présente des risques importants de coupure voire d'amputation, de heurt, de choc ou d'écrasement, de brûlure, de surdité et de troubles musculosquelettiques. Dès lors, des mesures de prévention et de protection strictes devront être systématiquement mises en œuvre pour garantir la sécurité des agents.

AVANT LES TRAVAUX

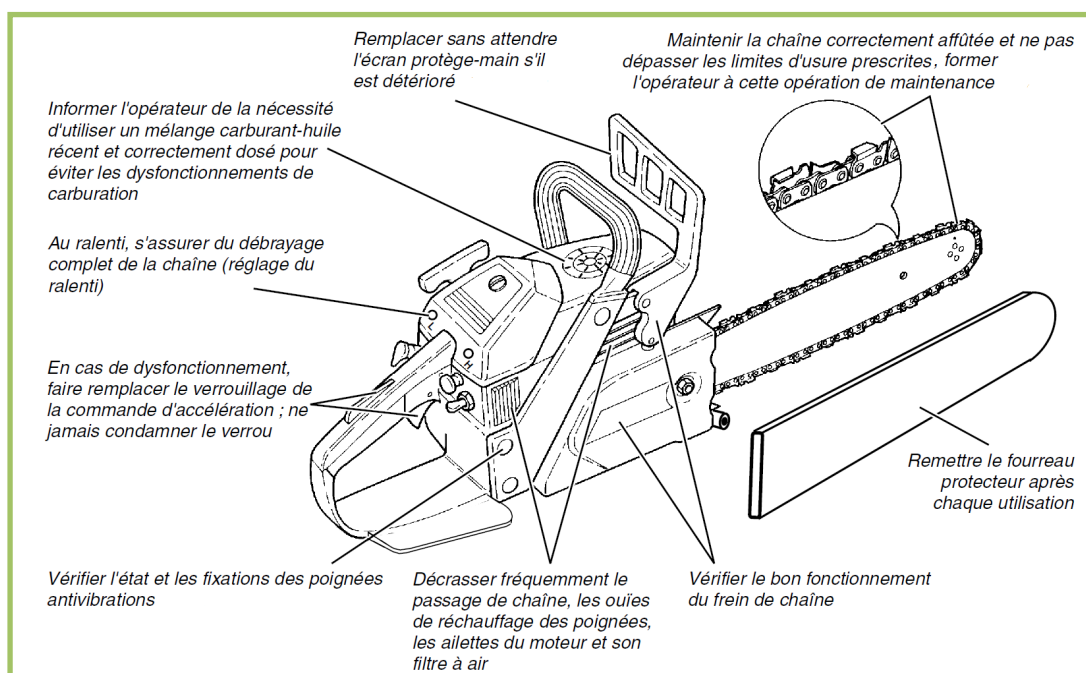
ORGANISATION DU TRAVAIL

- Confier les travaux uniquement à un agent formé aux techniques de tronçonnage.
- Organiser le travail pour interdire toute intervention seule et prévoir le dispositif de premiers secours.
- Mettre à disposition de l'agent les équipements de travail et les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires et en bon état.
- Établir des consignes de sécurité et donner des instructions appropriées. Fournir la notice d'utilisation du fabricant.

Aucun dispositif ne prévoit une certification particulière à l'utilisation de la tronçonneuse. Le « permis tronçonneuse » n'a donc pas été rendu obligatoire par la réglementation. La formation proposée par certains organismes ne dispose à ce jour d'aucune reconnaissance des pouvoirs publics. Ainsi, si sa détention peut constituer un élément permettant à l'employeur de s'assurer qu'un travailleur qu'il envisage d'affecter à certains travaux dispose des compétences nécessaires, elle ne le dispense pas de vérifier sa capacité à exécuter ces travaux dans des conditions de sécurité optimales. (Réponse à la question écrite du Sénat n° 02689)

PREPARATION DU CHANTIER

- S'assurer que les conditions météorologiques sont favorables.
- Effectuer une reconnaissance de la zone de travail (type et état sanitaire des arbres, état du terrain, présence de lignes aériennes, etc.)
- Baliser la zone de travail pour interdire l'accès à toute personne. Pour les travaux en bordure de route, mettre en place une signalisation temporaire de chantier.
- Choisir une machine appropriée aux travaux à réaliser (poids, taille du guide-chaîne, etc.).
- Vérifier le bon état général de la machine ainsi que l'état d'usure et la tension de la chaîne. S'assurer du fonctionnement correct des dispositifs de sécurité.
- Vérifier les niveaux de carburant et de lubrifiant de chaîne.
- Mettre les EPI avant le démarrage de la tronçonneuse : pantalon et veste ou manchettes (EN381) ; chaussures ou bottes de sécurité (ISO17249) ; casque de protection forestier muni de protection contre le bruit et d'une protection contre les projections (grille ou écran) ; gants de protection (EN381). Porter aussi les protections contre les autres risques : travail en hauteur, travail à proximité de la voirie, etc.



LES TRAVAUX

DEMARRER LA TRONÇONNEUSE

- Ne pas lancer le moteur dans un local fermé ou un lieu mal aéré.
- Aller au moins à 3 mètres du lieu où l'on a fait le plein.
- Maintenir une distance de sécurité avec toute personne. S'assurer de l'absence de personne dans l'axe de la chaîne.
- Poser la tronçonneuse sur un sol stable et plan. L'outil de coupe ne doit pas entrer en contact avec le sol, ni quoi que ce soit.
- Bloquer le frein de chaîne et démarrer la tronçonneuse en tenant fermement la poignée avant avec la main gauche et en passant le pied droit dans la poignée arrière.
- Contrôler le bon fonctionnement des principaux organes de commande. Contrôler le ralenti : la chaîne doit être immobile.

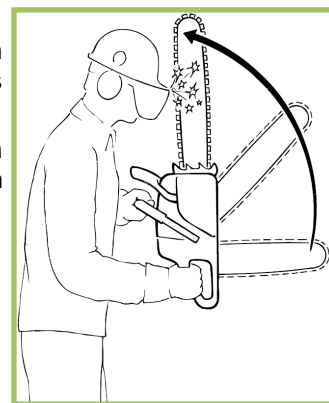
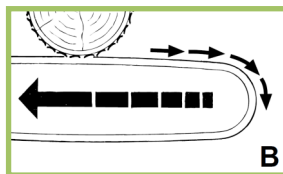
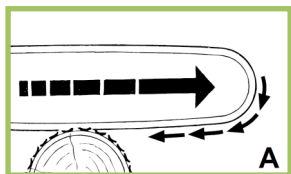
AU COURS DU TRAVAIL

- Toujours se tenir dans une position stable et sûre. Faire attention au sol glissant, mouillé ou couvert de neige.
- Interdire toute présence dans la zone de travail. Ne jamais laisser la machine en marche sans surveillance.
- Ne pas travailler seul. Rester toujours à portée de voix d'une autre personne.
- Vérifier fréquemment l'état de la chaîne (ou immédiatement s'il y a un changement de comportement) : arrêter le moteur et mettre le frein, attendre que la chaîne soit arrêtée, contrôler l'état et la bonne fixation, vérifier l'affûtage.
- Si la chaîne est bloquée par un objet quelconque ou en cas de danger, arrêter immédiatement le moteur et mettre le frein. Enlever seulement ensuite l'objet coincé.
- Ne pas fumer en travaillant. Attendre le refroidissement du moteur avant de faire le plein de carburant.

PREVENIR LES FORCES DE REACTION

Si la tête du guide-chaîne se trouve brièvement coincée ou si elle entre accidentellement en contact avec le bois ou un objet solide, la tronçonneuse peut être brusquement projetée vers l'utilisateur dans un mouvement incontrôlable (**rebond**).

Lors de la coupe, si la chaîne se coince ou touche un corps étranger noyé dans le bois, la tronçonneuse peut être brusquement attirée vers le tronc (**traction (A)**) ou repoussée en arrière vers l'utilisateur (**contrecoup (B)**).



Pour prévenir ces risques :

- Travailler de façon réfléchie en analysant la situation, évaluant les dangers et en appliquant la technique qui convient. Faire notamment attention à la position du tronc, aux forces pouvant refermer la coupe, aux obstacles (petites branches, rejets, etc.)
- Maintenir la tronçonneuse fermement à deux mains. Ne pas trop se pencher en avant, ni scier à bras levés.
- Toujours scier à plein gaz.
- Ne pas scier avec la tête du guide-chaîne et toujours observer cette partie de la tronçonneuse.

APRÈS LES TRAVAUX

- Nettoyer la machine selon les prescriptions du fabricant.
- Assurer une maintenance régulière : lubrification, affûtage, tension de chaîne.
- Transporter et ranger systématiquement la tronçonneuse avec son fourreau de protection en place. Dans un véhicule, arrimer la machine.

Références

Décret n° 85-603 modifié, code du travail partie IV - Sources images : CERMAGREF et STIHL

Consulter aussi les fiches du CDG 25 : E09 Tenue Espaces Verts, P03 Élagage, P10 Signalisation temporaire, P29 Intervention en forêt, P32 Élagage à proximité des lignes aériennes.